

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2019

Le Lundi 21 Octobre 2019 à 19 heures se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur SERVIAN Bruno, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 16/10/2019

**Présents :** SERVIAN Bruno - PHILIBERT Stéphane - SAYN Pierre - IMBERT Laurent - BRET Rémi - CHOVIN Sonia - MARTIN Pascale - DUMONT Séverine - SANCHEZ Pédro - BRACHET Armelle - MOUNIER Éric - Jérôme GELAIN.

**Excusés :** CARAYON Martine - CHAPRE Séverine - MARTIN Pascale - QUAILLET Christel

**Pouvoir :** CARAYON Martine à SAYN Pierre - CHAPRE Séverine à SERVIAN Bruno

**Le compte rendu du conseil municipal du 09 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.**

### **1- Vente Lot 2 Les Muriers**

Monsieur le maire rappelle que plusieurs délibérations ont déjà été prises pour la vente des terrains des lotissements les Muriers et les Lilas, la dernière en date du 18 juin 2018.

Ainsi Monsieur le Maire indiquait que concernant le lotissement "les Mûriers", suite à l'annulation du compromis de vente initial, le Lot 2 sera vendu à Monsieur LEFRANC.

Monsieur LEFRANC n'ayant pas obtenu son permis, il a demandé l'annulation du compromis de vente.

Monsieur le Maire a accepté l'annulation du compromis de vente, et suite à la demande d'acquisition formulée par Monsieur et Madame Fabien MACCARI, il est proposé de vendre la parcelle AB 432 d'une superficie de 369m<sup>2</sup> au prix TTC 66 300 €.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ladite vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres :

- D'APPROUVER la vente ci-dessus
- DE DONNER pouvoir au maire pour signer tous documents utiles.

### **2-Decision Modificatives + SBo : VOIR 165 Caution DROUILLAUD titre 70878 mdt 165 = 610 €**

Monsieur le trésorier demande de prendre la DM suivante suite au passage de l'attribution de compensation en Investissement

| FONCTIONNEMENT |                    |              |                    |
|----------------|--------------------|--------------|--------------------|
| DEPENSES       |                    | RECETTES     |                    |
| <b>023</b>     | 3 644,00 €         | <b>73211</b> | 7 906,00 €         |
| <b>022</b>     | -2 318,00 €        | <b>70876</b> | -6 580,00 €        |
|                |                    |              |                    |
| <b>Total</b>   | <b>1 326,00 €</b>  |              | <b>1 326,00 €</b>  |
| INVESTISSEMENT |                    |              |                    |
| DEPENSES       |                    | RECETTES     |                    |
| <b>2046</b>    | 10 224,00 €        | <b>13251</b> | 6 580,00 €         |
|                |                    | <b>021</b>   | 3 644,00 €         |
| <b>Total</b>   | <b>10 224,00 €</b> |              | <b>10 224,00 €</b> |

### **3-Gratification personnel**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au Comité National d'Actions Sociales (CNAS) suite aux lois de 2007 qui obligent les collectivités territoriales à définir une politique d'action sociale pour ses agents et qui rend obligatoire l'inscription au budget des dépenses de prestations sociales.

La commune, afin de pouvoir offrir des bons d'achat ou chèques cadeaux au personnel communal, doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de chèques cadeaux aux agents.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le souhait, indépendamment des prestations sociales versées par le CNAS d'offrir des bons d'achat aux agents en cas de départ en retraite sous forme de chèque cadeaux d'un montant maximum fixé dans la limite des **5 % du plafond mensuel de la sécurité social** (directives de l'URSSAF); **ce qui** équivaut à 169 € en 2019. L'idée générale est de pouvoir remercier le personnel communal pour leur implication et leur travail au sein de la collectivité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres :

- DECIDE de la possibilité d'attribuer un chèque cadeau dans le cadre de l'action sociale « retraite »
- DECIDE que le montant attribué sera variable en fonction des critères d'appréciations (Qualité du travail, absentéisme, comportement au travail, initiative et la réalisation des objectifs)
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document découlant de cette décision
- AUTORISE l'achat de chèque cadeaux et leur paiement au compte 6488

### **4 –Subventions aux associations complément restaurant scolaire**

Monsieur le Maire rappelle le vote des subventions aux associations pris lors du Conseil Municipal du 20 mai dernier et le complément attribué à l'EAM au Conseil du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Suite à la transmission du bilan financier définitif de l'association du Restaurant scolaire qui a été adopté lors de l'Assemblée Générale du 25 septembre dernier est donc proposé de payer la solde de la subvention communale puisqu'un acompte de 8500 € avait été versé.

Il convient donc d'acter le montant total de la subvention communale pour 15 029 € et un reste à verser de 6 529 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser le versement d'une subvention de 6529 € au restaurant scolaire de Montvendre**
- De décider de prélever la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574.

## **5 – Agglo rapport Chambre Régionale des Comptes**

Vu le Code des juridictions financières ;

Monsieur le Maire expose :

La Chambre Régionale Des Comptes Auvergne Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération pour les exercices 2014 à 2018.

La Chambre Régionale des Comptes a communiqué son rapport d'observation accompagné des réponses écrites qui lui ont été formulées.

Cette délibération a pour but de porter à connaissance de l'assemblée délibérante de la commune de Montvendre le rapport d'observations définitives concernant l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal dont elle est membre.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal :

- prend acte du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes. »

## **6- RPQS Agglo 2018**

### **\*) Rapport sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2018**

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2018, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

### **\*) Rapport sur la qualité du service assainissement 2018**

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la qualité du service assainissement 2018, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

#### **- QUESTIONS DIVERSES :**

##### **\*Subvention centre de village :**

Le Conseil Municipal accepte la modification de l'enveloppe qui est augmentée par la partie route départementale 257 K€. Le Conseil Municipal demande d'explorer l'ensemble des subventions possibles. Fonds de concours de l'agglomération, la Région...

##### **\*EAU :**

Le Maire et les adjoints ont rencontré les Directeurs de l'agglomération concernant le transfert de la compétence eau. Un rdv Avec le Président de l'Agglo est prévue en novembre.

##### **\*Sortie garderie :**

Une étude sera effectuée pour sécuriser la sortie par rapport aux jeux de boule.

##### **\*Sécurisation foires aux arbres :**

La fiche de sécurisation a été envoyée à la gendarmerie, des tracteurs seront mis en place sur les lieux indiqués

##### **\*Compte rendu du conseil d'agglo du 03/10/2019 :**

Effectué par Pierre Sayn avec en outre les désignations des membres des futures conférences territoriales sur l'eau. Il y aura 1 représentant pour la commune de Montvendre qui sera affecté au secteur centre. Pb Quel est le pouvoir de l' élu dans cette conférence ?

\*Les demandes d'urbanisme seront étudiées lors du prochains Conseil Municipal.

##### **\*Prochain Conseil Municipal le 2 décembre 2019**

\*Prochaines cérémonies : Cimetière 09 novembre à 10h00 Hommage aux poilus, et le 11 novembre.

La séance est levée à 21h30

Le Maire  
Bruno SERVIAN



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Servian', written in a cursive style.